

**Proviseur**

Affaire suivie par :  
CHARLES TARDY  
04 74 11 11 80  
ce.0381599g@ac-grenoble.fr

24, avenue du lycée  
38150 Roussillon

Roussillon, le 25/04/2026

Le proviseur

Aux responsables légaux des élèves  
de la classe de 3<sup>ème</sup> PM

**PROCEDURE  
D'ORIENTATION  
IMPORTANT**

**Madame, Monsieur, Chers parents d'élèves,**

Ce courrier vous permettra de procéder étapes par étapes à l'ultime phase du processus d'orientation.

Le document rassemble l'ensemble des **modalités de la procédure d'orientation du troisième trimestre.**

**Toute la procédure d'orientation est dématérialisée comme au second trimestre et s'effectuera par l'intermédiaire des Téléservices.** La connexion se fait par le biais du compte **Educonnect** ou **Franceconnect**.

Vous trouverez ci-dessous la démarche pour le Téléservice orientation et le Téléservice affectation.

**En cas de difficulté pour l'utilisation des téléservices,** vous pouvez contacter le **secrétariat Vie de l'élève** qui vous accompagnera dans vos démarches. Vous pouvez le contacter en appelant le lycée au 04 74 11 11 80 ou en envoyant un mail à l'adresse : [secretariat-vie-eleve-admin-sep.0381599g@ac-grenoble.fr](mailto:secretariat-vie-eleve-admin-sep.0381599g@ac-grenoble.fr)

Cette phase est déterminante pour que votre enfant puisse obtenir une orientation.

## Les étapes de la procédure :

### L'étape facultative :

La consultation des offres de formation des établissements scolaires par l'intermédiaire du Téléservice affectation

**Ce service est ouvert entre le 3 avril et le 3 mai.**



**EduConnect**  
Un compte unique pour les services numériques  
des écoles et des établissements



The screenshot shows the EduConnect interface. On the left, a box titled 'Le compte EduConnect peut donner accès :' lists three bullet points: 'aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc;', 'à l'espace numérique de travail (ENT);' and 'au livret scolaire.' In the center, the text 'Je sélectionne mon profil' is displayed above two selection buttons. The first button, labeled 'Responsable d'élève', features an icon of an adult and a child. The second button, labeled 'Élève', features an icon of two children.

**Le compte du représentant légal vous permet de formuler vos demandes et de répondre aux propositions d'orientation.**

**Le compte de l'élève lui permet de lire ce que le représentant légal a complété.**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Orientation**  
Demander une formation et un établissement après la 3e

**Découvrez les formations**

**Découvrez les offres de formation après le collège**  
À partir du 3 avril

Au moins un des deux champs "Formation ou établissement" ou "Ville ou département" doit être renseigné

<b>Formation ou établissement</b> Exemple : CAP cuisine, lycée Berlioz, agricole, ...	<b>Ville ou département</b> Exemple : Nantes
--	---

Si saisi, le champ "Formation ou établissement" doit comporter au minimum 3 caractères. Si saisi, le champ "Ville ou département" doit comporter au minimum 2 caractères.

**Rechercher**

**Didacticiel vidéo**

**POURSUITES D'ÉTUDES APRÈS LA 3<sup>e</sup> : SUIVEZ LE GUIDE !**

000 / 506      Vidéo: 1x      Lecture sur pause

**Calendrier 2026**

**EN COURS**

**Consultation**  
Je consulte le catalogue 2026 à jour.  
À partir du 3 avril

**Demandes**  
J'enregistre mes demandes.  
Du 4 mai à 14:00 au 26 mai à 23:59

**Traitement**  
Mon dossier est en cours de traitement.  
Du 27 mai au 29 juin

**Résultat**  
Je consulte le résultat de mes demandes.  
Dès le 30 juin après-midi

2025-2026

## Les étapes obligatoires :

**Avant le conseil de classe et au plus tard le 22 mai il vous faut avoir complété :**

1<sup>ère</sup> étape : Formulez vos demandes

**Ce service est ouvert entre le 4 mai et le 22 mai.**

**Saisissez vos demandes**  
Du 4 mai à 14:00 au 26 mai à 23:59

**Lycées de secteur**  
2<sup>de</sup> générale et technologique →

**Formations professionnelles**  
2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP →

**Rechercher une formation**

Au moins un des deux champs "Formation ou établissement" ou "Ville ou département" doit être renseigné

<b>Formation ou établissement</b> Exemple : CAP cuisine, lycée Berlioz, agricole, ...	<b>Ville ou département</b> Exemple : Nantes
--	---

Si saisi, le champ "Formation ou établissement" doit comporter au minimum 3 caractères. Si saisi, le champ "Ville ou département" doit comporter au minimum 2 caractères.

**Rechercher**

**Calendrier 2026**

**Consultation**  
Je consulte le catalogue 2026 à jour.  
À partir du 3 avril

**EN COURS**

**Demandes**  
J'enregistre mes demandes.  
Du 4 mai à 14:00 au 26 mai à 23:59

**Formulez vos demandes à partir du lundi 4 mai et jusqu'au vendredi 22 mai 2026.**

**Vous pouvez accéder directement aux offres de seconde générale et technologique correspondant à votre lycée de secteur ou explorer les formations professionnelles par domaines.**

**Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des demandes. En cas de difficulté vous pouvez vous adresser à votre établissement.**

Enregistrez vos demandes

Orientation  
Demander une formation et un établissement après la 3e

2 demandes à enregistrer [Voir mes demandes](#)

Rechercher une formation

Formation ou établissement  
Exemple : CAP cuisine, lycée Berlioz, agricole, ...

Ville ou département  
Exemple : Nantes

Agriculture, animaux Lille

Filtres

Type d'établissement  
 Public  
 Privé

Statut  
 Apprentissage  
 Scolaire

Type de formation  
Seconde professionnelle, Première année de CAP

Académie  
Lille

Département  
Sélectionner une option

Autres  
Sélectionner une option

Etablissements avec internat

Aide aux boursiers  
[Revenir à la notice à l'internat](#)

Résultats de recherche  
1 offres trouvées correspondant à vos critères

AGRICULTURE SCOLAIRE MODALITÉS PARTICULIÈRES PUBLIC

59 - LILLE

CAPa métiers de l'agriculture  
Lycée horticole de Lomme

+ Ajouter à mes demandes Détails de la formation

Vous devez enregistrer vos demandes pour qu'elles soient prises en compte.

2025-2026

Enregistrez vos demandes

Vos demandes sont enregistrées  
Vous pourrez les modifier jusqu'au 26 mai, 2026.

RANG 1  
classe de 2de générale et technologique  
Lycée Henri Poincaré  
54 - NANCY →

RANG 2  
classe de 2de professionnelle métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics  
Lycée professionnel Guynemer  
59 - DUNKERQUE →

Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.  
Par exemple : Si vous avez demandé une seconde générale et technologique mais que l'avis du conseil de classe ne valide pas ce choix d'orientation, vous ne pourrez pas être admis en seconde générale et technologique. [En savoir plus](#).

D'après vos demandes, le conseil de classe sera informé de vos choix d'orientation en :

- 2de générale et technologique ou 2de STHR
- 2de professionnelle

[Télécharger le récapitulatif de mes demandes \(PDF\)](#) [Modifier les demandes](#)

Une fois enregistrées, vos demandes sont envoyées :

- à l'établissement pour que le conseil de classe examine les choix d'orientation ;
- à l'académie pour traiter l'admission.

Chaque demande peut être supprimée et l'ordre de préférence changé.

Les modifications restent possibles jusqu'au 26 mai 2026.

**Vos demandes sont enregistrées**  
Vous pourrez les modifier jusqu'au 26 mai 2026.

**RANG 1**  
**classe de 2de générale et technologique**  
Lycée Henri Poincaré  
54 - NANCY →

**RANG 2**  
**CAP fleuriste**  
Lycée professionnel Guy Debeyre  
59 - DUNKERQUE →

Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.  
Par exemple : Si vous avez demandé une seconde générale et technologique mais que l'avis du conseil de classe ne valide pas ce choix d'orientation, vous ne pourrez pas être admis en seconde générale et technologique. [En savoir plus.](#)

D'après vos demandes, le conseil de classe sera informé de vos choix d'orientation en :

- 2de générale et technologique ou 2de STHR
- 1re année de CAP ou de CAP agricole

[Télécharger le récapitulatif de mes demandes \(PDF\)](#) [Modifier les demandes](#)

Enregistrez vos demandes

**Les choix d'orientation sont déduits de vos demandes.**  
**Dans cet exemple, le conseil de classe sera informé d'un choix d'orientation en 2<sup>de</sup> générale et technologique et 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole.**

**Le récapitulatif de vos demandes vous est transmis par courriel ainsi qu'aux autres représentants légaux de l'élève.**

2025-2026

Un e-mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

**Afin de sécuriser la saisie effectuée dans les Téléservices comme pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, les parents doivent compléter la fiche dialogue au format papier en complément.**

**⚠ Attention les 2 signatures sont obligatoires sur la fiche.**

**□ 2<sup>ème</sup> étape : la fiche préparatoire à la saisie des vœux d'affectation**

**⚠ Le service est ouvert entre le 04 mai et le 22 mai**

Afin de sécuriser la saisie sur le Téléservice affectation, vos enfants recevront **la fiche préparatoire à la saisie des vœux d'affectation au format papier**. Cette fiche sera à **retourner complétée au professeur principal avant le 22 mai**. Elle nous permettra de vérifier la conformité entre votre saisie par les téléservices et la fiche papier.

• **Remplir « vœu d'affectation »**, indiquer les établissements, et les formations souhaitées (vous avez pour vous aider le guide après la 3<sup>ème</sup> ONISEP).

• Ne pas compléter les parties grisées, ni l'évaluation des élèves, ni les codes vœux, ni les parties réservées à l'administration.

• **⚠ La fiche est à signer par les 2 représentants légaux.**

**Pour l'affectation en 2nde professionnelle (2PRO) et/ou 1ère année de CAP sous statut scolaire :**

► Une même formation professionnelle peut-être demandée dans plusieurs établissements (1 vœu est comptabilisé par établissement).

► Si votre enfant postule pour certaines filières, cela nécessite des formalités spécifiques. Les professeurs principaux et professeures principales sont en charge de recenser les élèves concernés par les filières suivantes :

-**Transport** : CAP conducteur routier de marchandises opt. Livraisons longues distances et opt. Livraisons de proximité, 2de pro Conducteur routier de marchandises : Barème + Conditions médicales.

- **Transport fluvial** : 2de pro Transport fluvial : Commission : dossier + Conditions médicales.

- **Sécurité** : CAP Agent de sécurité, 2de pro Métiers de la sécurité : Barème + Prise de connaissance des conditions relatives à l'exercice des métiers de la sécurité.
- **Santé/social** : 2de pro Accompagnement, soins et services aux personnes, 2de pro Animation enfance et personnes âgées, 2de pro Services aux personnes et animation de territoires : Barème + Vaccinations (conditions d'accès aux stages).
- **Energie** : 2de pro Techniques d'intervention sur installations nucléaires : Barème + Conditions spécifiques et réglementaires.
- **Agriculture** : CAP Palefrenier soigneur, 2de pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique : Commission : dossier et tests. Prise de contact directe auprès de l'établissement.  
2de pro Technicien vente en animalerie : Commission : dossier. Prise de contact directe auprès de l'établissement.
- **Artisanat d'Art** : -CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie, BNMA Arts du bijou option bijouterie joaillerie : Hors AFFELNET + Prise de contact directe auprès de l'établissement.
- **Sport** : Dispositif sport-études, section sportive scolaire, formation bi-qualifiante : fiche spécifique.

Les responsables légaux doivent signaler aux professeurs principaux et professeures principales leur volonté de postuler sur de telles filières et ces derniers se rapprocheront alors du secrétariat vie de l'élève avant le mercredi 06 mai pour obtenir les documents afférents aux orientations dans ces filières.

#### **Si votre enfant souhaite poursuivre sa scolarité en apprentissage :**

Vous avez déjà entamé des démarches auprès d'un maître d'apprentissage (ou patron) ou d'un CFA. Même si vous avez une lettre d'engagement du maître d'apprentissage, indiquez en **vœu 1 le choix de l'apprentissage** avec le nom du CFA, puis en **vœu 2 une filière professionnelle en établissement public correspondant au métier**.

#### **Si votre enfant poursuit sa scolarité en établissement privé :**

Vous saisissez en **1er vœu l'établissement privé demandé** en indiquant la filière et l'établissement.

#### **Vœux hors académie :**

Si vous formulez un vœu pour une autre académie, vous devez aussi saisir les vœux sur la fiche et sur le Téléservice. Vous ne serez prioritaire dans l'autre académie que sur justificatif de domicile d'un des parents de l'élève.

**Vous avez 10 vœux possibles au total sur l'académie et 5 vœux maximum hors académie.**

**3<sup>ème</sup> étape : Le Téléservice orientation afin de prendre connaissance de la décision d'orientation du chef d'établissement sur proposition du conseil de classe :**

**Dès le lendemain du conseil de classe, vous pourrez prendre connaissance de sa décision et aurez à consulter le Téléservice orientation :**

**Vous aurez alors 24h pour :**

- Prendre connaissance de la décision du conseil par le biais du Téléservice orientation (voir procédure ci-dessous). En cas **d'avis défavorable** à la demande de la famille, le **professeur principal prendra contact avec la famille** dès **l'issue du conseil de classe**. Un rendez-vous avec le chef d'établissement doit être organisé dans les 48h en cas de désaccord.

- Modifier si nécessaire les vœux d'affectation : en fonction de la décision du conseil de classe, les vœux seront à modifier, même si vous faites appel de la décision du conseil notamment pour les élèves qui n'auraient pas un avis conforme à la demande de la famille. Cette modification sera faite par l'intermédiaire de la fiche papier et sera saisie par l'établissement dans Affelnet.

## Répondez aux propositions

### Mes services

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paielement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- ENT LIL

#### Répondre à la proposition d'orientation

Second semestre

Après le conseil de classe du 2<sup>d</sup> semestre, prenez connaissance de l'orientation proposée pour votre enfant et donnez votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation ;
- pas d'accord : prenez vite contact avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

**Répondre à la proposition d'orientation**

**L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe.**

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

2025-2026

### Mes services

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paielement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- ENT LIL

#### Propositions d'orientation

Second semestre

##### Réponse du conseil de classe à la demande des représentants légaux

**RANG 1**

**2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de BNMA**

OUI

Spécialité ou famille de métiers demandée : classe de 2<sup>de</sup> professionnelle métiers des transitions numérique et énergétique  
Sous statut scolaire.

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STIR

##### Réponse des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de BNMA
- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STIR
- Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

[Retour aux informations](#) [Valider](#)

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

2025-2026

## Répondez aux propositions

Une fois la réponse sur l'orientation validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci.

En cas de désaccord prenez rendez vous avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

L'ensemble sera à faire au plus tard pour le **jeudi 4 JUIN 2026 - 8 h 30** délai de rigueur.

Les résultats de l'affectation seront connus le mardi 30 juin 2026. Ils seront donnés aux élèves à l'issue de la dernière épreuve du DNB.

Vous pourrez prendre connaissance de la décision d'affectation par le biais des Téléservices à compter du mardi 30 juin. L'inscription de votre enfant dans son lycée d'affectation nécessite l'utilisation de votre compte Téléservices.

## Consultez le résultat d'admission

### Le résultat de vos demandes est publié

Dès le 30 juin après-midi



Consulter les résultats

Vous pouvez toujours consulter les offres de formation de la rentrée 2026.

Consulter le catalogue

### Calendrier 2026

#### Consultation

Je consulte le catalogue 2026 à jour.

À partir du 3 avril

#### Demandes

J'introduis mes demandes.

Du 4 mai à 14h00 au 26 mai à 23h59

#### Traitement

Mon dossier est en cours de traitement.

Du 27 mai au 29 juin

#### EN COURS

##### Résultat

Je consulte le résultat de mes demandes.

Dès le 30 juin après-midi

A partir du mardi 30 juin après-midi, consultez et téléchargez le résultat des demandes formulées pour une formation dans un établissement.

2025-2026

## Consultez le résultat d'admission

Vous avez formulé des vœux dans une ou plusieurs académie(s). Veuillez trouver les résultats actuellement disponibles :

ADMIS

Académie de Lille

### Classe de 2de professionnelle métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Lycée polyvalent Colbert  
59 - TOURCOING

Télécharger les résultats

#### Informations importantes

Vous devez respecter le délai d'inscription dans l'établissement d'affectation indiqué dans vos notifications :

- Lille

L'élève qui n'aurait pas été inscrit dans ce délai perd le bénéfice de la décision d'affectation, sa place est réputée vacante.

Si vous avez obtenu plusieurs réponses positives, vous devez prévenir au plus vite le ou les établissements dans lesquels vous n'irez pas vous inscrire afin que cette place puisse être proposée à un autre élève.

Si vous n'avez reçu aucune réponse positive ou si vous êtes sur liste supplémentaire, il convient de vous informer auprès de votre établissement d'origine des solutions qui peuvent vous être proposées.

Si des demandes ont été formulées sur plusieurs académies, l'ensemble des résultats est consultable.

Veillez à respecter le délai d'inscription indiqué dans le document téléchargeable.

2025-2026

Si votre enfant n'obtient aucune affectation, un rendez-vous sera à honorer **avant le 07 juillet** à 18h00.

Enfin, les professeurs principaux et moi-même sommes à votre disposition pour toute question ou incertitude : par mail : [secretariat-vie-eleve-admin-sep.0381599g@ac-grenoble.fr](mailto:secretariat-vie-eleve-admin-sep.0381599g@ac-grenoble.fr) ou téléphone : 04 74 11 11 80.

**Je sais pouvoir compter sur votre responsabilité pour sensibiliser votre enfant à respecter les délais impératifs de retour des documents.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents d'élèves, l'expression de mes sincères salutations.

  
C TARDY  
Proviseur